

KORUS

OU COMMENT ACCÉLÉRER LA VALORISATION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT !

C'est sur son esprit pionnier et indépendant que Korus a bâti sa réputation. Partant du principe que les vérités d'hier sont les premiers obstacles à l'innovation d'aujourd'hui, le groupe cultive sa différence depuis presque 30 ans.



Les bureaux d'Harmonie Mutuelle à Paris pendant les travaux.

© KORUS

Korus s'engage dans le « curage sélectif » reposant sur le principe des 5 R : Réduire, Réutiliser, Recycler, Réemployer et Réparer. Pour cela, le groupe s'appuie sur la solution **batIRIM®**, (créée par Suez et Resolving), une méthodologie digitale permettant d'examiner les éléments d'un chantier en ressources plutôt qu'en déchets. « Grâce à cela, les produits et matériaux de bonne qualité triés à la source sont récupérés en vue d'une seconde vie ou pour les transformer en matières premières secondaires. Nous sommes ainsi en mesure de proposer à nos clients les scénarios les plus pertinents,

ceux qui leur permettront de dépasser les objectifs de 2020 ! » Se pose alors la question du coût... « Si aujourd'hui, dans la déconstruction le curage sélectif est plus cher, demain grâce à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage (3R), l'équilibre de la balance sera sans nul doute au rendez-vous ! » ■



KORUS
www.korus.fr

Korus accompagne ses clients de la conception à la réalisation de leurs projets d'aménagement, et jusqu'à l'exploitation de leurs espaces », explique Nicolas Noir, son directeur R&D. Le groupe fondé par Charles Marcolin en 1991 s'intéresse d'abord au secteur bancaire puis propose son savoir-faire aux enseignes en réseaux, aux espaces tertiaires tels que les bureaux et les hôtels. Korus multiplie alors les expériences réussies. Aujourd'hui, le groupe représente un CA de l'ordre de 150 millions d'euros réalisés en France et à l'étranger à travers sa vingtaine d'implantations.

La règle des 5R

Logiquement, la question de l'économie circulaire est prégnante pour le groupe. « Notre postulat de départ est simple : comment préserver les ressources dans le Bâtiment, de façon générale, mais peut-être, surtout, dans le second œuvre, sachant que sur les 40 millions de tonnes de déchets produits par an par la construction, 30 % environ sont à imputer à ce poste ? Or, actuellement, à peine 35 % de ces derniers sont recyclés. Il faut donc aller plus loin, et même au-delà de ce que la loi de transition énergétique propose (ndlr : 70 %) », poursuit Nicolas Noir. C'est ainsi que



Et après !

© MARY ERHARDY

KORUS ET HARMONIE MUTUELLE S'ENGAGENT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du réaménagement des bureaux d'Harmonie Mutuelle à Paris (900 m²), le curage sélectif via l'outil **batIRIM®** a permis d'atteindre un taux de recyclage des déchets de second œuvre de 70 % : 25 tonnes recyclées sur 38 tonnes récoltées. Une grande première en France !